

Paris, le 20 janvier 2012,

M. François HOLLANDE
Député de Corrèze
Candidat du Parti Socialiste à
l'élection présidentielle
59 avenue de Ségur
75007 PARIS

Monsieur le Député, Monsieur le Candidat,

Un certain nombre de créateurs, de cinéastes, auteurs de théâtre et metteurs en scène vous ont interpellé dans le journal du Dimanche du 15 janvier dernier pour mieux saisir la portée de votre programme et de vos engagements en faveur de la culture.

La SACD a fait le choix conscient d'y apporter sa voix car cette initiative n'était ni le fait de militants déçus ni d'opposants agressifs. Elle est le reflet en revanche des interrogations, des inquiétudes parfois, de beaucoup d'auteurs qui ne veulent pas voir le débat démocratique autour de l'enjeu culturel être confisqué par le sort qui sera réservé à la HADOPI.

L'élection présidentielle est trop importante et les enjeux qui traversent la culture trop cruciaux pour qu'ils acceptent un débat faussé ou tronqué.

Vous le savez, et vous l'avez souligné vous-même dans le discours que vous avez effectué hier lors des biennales internationales du spectacle à Nantes, les lois DADVSI et HADOPI ont marqué une rupture dans le consensus historique qui avait toujours réuni, dans un même mouvement, celui de la défense du droit d'auteur et de la diversité culturelle, les majorités politiques successives.

Depuis 5 ans, il est peu de dire que le dialogue avec le Parti Socialiste, même s'il ne fût jamais rompu, fût un parcours semé d'embûches. Les Etats généraux de la Culture annoncés ne se sont jamais tenus, les promesses de réflexions communes sur l'émergence de nouveaux modèles économiques chaque fois repoussées.

Aussi, l'engagement que vous avez pris de procéder à une large concertation avec l'ensemble des professionnels avant de mettre en œuvre ce que vous avez appelé « *une loi 2 de l'exception culturelle* » est une démarche que nous pouvons évidemment saluer, pour peu que les jeux ne soient pas fait à l'avance et que la réflexion soit ouverte et pluraliste.

A cet égard, nous osons espérer qu'entre l'équilibre et la prudence qui sous-tendaient votre discours et les propos plus définitifs qui semblent ensuite avoir été tenus ensuite devant la presse, vous ferez définitivement le choix du premier. C'est de clarté et de sincérité dont les auteurs ont désormais besoin.

Il n'y a pas de solutions simples. Ceux qui prétendent le contraire se trompent lourdement. Ce sont soit des adversaires résolus du droit d'auteur, qui se retranchent derrière l'idéal du partage et la toute-puissance de la technologie pour mieux priver les auteurs de leurs droits à rémunération, soit des militants archaïques d'une culture fermée et inaccessible.

De la même manière, celles et ceux qui comparent la réponse graduée à un dispositif de criminalisation de la jeunesse sont dans un exercice démagogique qui ne résiste pas à une analyse objective de la réalité. Nous rappelons tout de même qu'avant l'envoi des avertissements, le régime juridique antérieur à la HADOPI prévoyait des peines de prison de 3 ans et de 300.000€ d'amendement pour les cas de contrefaçon !

Sans céder à la facilité et en tenant compte des contraintes, notamment juridiques qui existent dans le champ d'un droit d'auteur déjà harmonisé au niveau européen et mondial, la réflexion mérite d'être ouverte pour favoriser une juste rémunération pour les auteurs, permettre le financement de la création, renforcer l'accès aux œuvres et, plus fondamentalement, redonner une modernité et une actualité au combat en faveur de la démocratisation culturelle.

C'était le premier défi du premier Ministère de la Culture dans notre pays. A l'ère numérique, la démocratisation culturelle doit rester, plus que jamais, une priorité. Une large réforme de la régulation audiovisuelle pourrait être engagée pour lever les contraintes qui pèsent sur la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

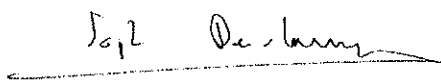
Une meilleure exposition des œuvres du spectacle vivant, et notamment de la création contemporaine francophone, devrait être encouragée. A l'heure où les pièces de théâtre sont jouées en moyenne 7 fois dans les CDN et les spectacles chorégraphiques 3 fois, à l'heure où seuls 19% des français ont déclaré être allés au théâtre l'année précédente, un effort sans précédent doit être engagé dans le domaine du spectacle vivant pour créer un nouvel élan de la démocratisation culturelle.

Avec un plan de développement de l'éducation artistique et l'élargissement du Centre national de la musique à l'ensemble du spectacle vivant, vous avez cité certaines des mesures que nous proposons maintenant depuis plusieurs années.


Fédérer et non diviser, construire plutôt que détruire, innover au lieu de stagner : face aux enjeux du financement des œuvres, de rémunération des auteurs et de l'accès aux œuvres, c'est autour de cette démarche que l'ambition culturelle doit pouvoir se décliner.

Mais, elle doit aussi se faire dans le cadre d'un partenariat franc et confiant avec les créateurs qui ne peuvent plus accepter les fausses promesses, les engagements incertains et les ambitions rabaisées.

Vous remerciant pour la lecture attentive et bienveillante que vous réserverez à ce courrier et en espérant vous revoir prochainement, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, Monsieur le Candidat, en l'assurance de notre haute considération.



Sophie DESCHAMPS
Présidente



Pascal ROGARD
Directeur général